

EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de SAINT-VICTOR & MELVIEU	
<p><u>Nombre de membres en exercice</u> : 11</p> <p><u>Présents</u> : 09</p> <p><u>Votants</u> : 11</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 25/06/2024</p> <p><u>Date d'affichage</u> : 25/06/2024</p>	<p>Séance du 01 Juillet 2024 L'an deux mille Vingt Quatre Le Premier Juillet à 17 heures 00</p> <p>Le conseil municipal de la commune de Saint-Victor & Melvieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. CAPEL Jean, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : ALAUZET Claude, ALRIQUET Julie, CAPEL Jean, DELMAS Christine, GOUJARD Claudine, LAVABRE Jordy, MONTADE Sylvain, RICARD Martine, TIERS Jérôme</p> <p><u>Absent</u> : IBANEZ Marie-Josèphe, excusée, avait donné procuration à Mme GOUJARD Claudine, Mme PAROUTY-GIRARD Yvette, excusée, avait donné procuration à ALAUZET Claude</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : DELMAS Christine</p>

Ordre du jour :

- Vote du procès-verbal du 27 Mai 2024
- Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de Schémas Directeurs et Zonages d'Assainissement Collectifs et la réalisation de Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI).
- Délibération pour approuver les Conditions Générales d'Utilisations du téléservice dénommé Portail Usager Urbanisme (PUU)
- Prix de la cantine scolaire communale - année scolaire 2024-2025
- DM n°01 Budget eau assainissement
- Divers

Vote du Procès-verbal du 27 Mai 2024

Voté à l'unanimité

Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de Schémas Directeurs et Zonages d'Assainissement Collectifs et la réalisation de Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI)

Considérant qu'en vue du transfert des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2026 des Communes aux Communauté de Communes ;

Considérant que la réalisation d'un schéma directeur et de zonages d'assainissement collectif et la réalisation de PPI devra être réalisé pour toute personne publique possédant les compétences eau et assainissement ;

Considérant qu'élaborer un tel schéma et PPI nécessite l'intervention de compétences précises en la matière, par l'intervention d'un opérateur extérieur ;

Considérant que la mutualisation d'achat présente de nombreux avantages dont :

- la réduction des coûts relatifs à la procédure de passation des marchés publics,
- la réalisation d'économies d'échelle et, en conséquence, la réduction du coût de la prestation,
- le bénéfice de l'expertise du processus d'achat et l'amélioration de l'efficacité de la commande publique,

Considérant que dans le cadre de l'expérimentation convenu entre le Département de l'Aveyron et le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, il est prévu l'élaboration de schémas directeurs à l'échelle d'un bassin versant ;

Considérant que la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration des Schémas Directeurs et de Zonages d'Assainissements Collectifs et de PPI sera pertinent entre l'EPAGE VIAUR et ses adhérents pour une durée de quatre (4 ans) à compter de la signature de la convention par l'ensemble de ses membres ;

Considérant que le fonctionnement de ce groupement et les rôles seront répartis tel que prévu par la convention ci-annexée, il semble important de préciser que l'EPAGE VIAUR sera coordonnateur pendant toute la durée de la convention ;

Considérant qu'il serait donc opportun de constituer un tel groupement et d'y adhérer ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver l'adhésion de la Commune de Saint-Victor et Melvieu au groupement de commandes entre l'EPAGE VIAUR et ses membres pour la réalisation de Schémas Directeurs et de Zonages Collectifs et de Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI) pour une durée de quatre (4 ans), et désignant l'EPAGE comme coordonnateur.

Voté à l'unanimité

Délibération pour approuver les Conditions Générales d'Utilisations du téléservice dénommé Portail Usager Urbanisme (PUU)

Conformément à l'article L 112-8 et suivant du Code des Relations entre le Public et l'Administration, toute personne, dès lors qu'elle s'est identifiée préalablement auprès d'une administration, peut, adresser à celle-ci, par voie électronique, une demande, une déclaration, un document ou une information, ou lui répondre par la même voie.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, toutes les communes devront être en capacité de recevoir des demandes dématérialisées d'actes et autorisations d'urbanisme même si le dépôt par papier restera encore possible.

Dans ce cadre, le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, propose avec l'éditeur SIRAP et en partenariat avec le SMICA, un Portail Usager Urbanisme (PUU), compatible avec le logiciel d'instruction (Next'Ads).

Il est précisé que si une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme est transmise en dehors de ce guichet, sur une adresse mail générique de la commune, la demande ne sera pas recevable. Elle sera donc rejetée et non analysée.

Le portail sera accessible depuis le site internet de la commune (ou de la communauté de communes) et permettra notamment à tout administré de :

- ✓ **se renseigner** sur le règlement et le zonage d'un terrain
- ✓ **saisir de façon dématérialisée une demande d'acte ou autorisation d'urbanisme** (Certificat d'Urbanisme informatif, Certificat d'Urbanisme opérationnel, Permis de Construire, Permis de Démolir, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager ainsi que les permis modificatifs des dossiers)
- ✓ **et de suivre l'avancement du ou des dossiers dématérialisés.**

Les avantages de la dématérialisation, en plus de l'intérêt environnemental, sont notamment :

- **Pour les usagers (ou pétitionnaires):**
- ✓ Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne à tout moment

- ✓ Plus de souplesse, grâce à une assistance en ligne pour éviter les erreurs et les incomplétudes ;
- ✓ La possibilité de suivre plus facilement leur dossier
- ✓ Des économies sur la reprographie et l'affranchissement en plusieurs exemplaires.
- **Pour la Commune :**
- ✓ Des économies sur la reprographie et l'affranchissement
- ✓ Suppression de la saisie du cerfa dans le logiciel

Une information sur cette possibilité sera effectuée auprès de nos administrés par le biais du site internet de la Commune.

Dans ce cadre, les Conditions Générales d'Utilisation de ce téléservice doivent être approuvées. Celles-ci prévoient les conditions relatives à la recevabilité de la saisine par voie électronique (SVE) des autorisations d'urbanisme, et le suivi des dossiers.

Voté à l'unanimité

Prix de la cantine scolaire communale - année scolaire 2024-2025

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du courrier reçu du Groupement des Terres Rouges pour une revalorisation du prix du repas de la cantine au 1^{er} Mai 2024 de 2.5 % (soit +0.10 cts TTC).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'augmenter les tarifs des repas de la cantine scolaire au 01/09/2024 comme suit :

- Tarif enfant : 3,49 € par repas
- Tarif adulte : 3.69 € par repas

Voté à l'unanimité

DM n°01 Budget eau assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°01 au budget eau assainissement comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 1641 : Emprunts en euros		20 000.00 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		20 000.00 €

Voté à l'unanimité

Questions diverses

- Garderie : Suite à une demande de parents d'élèves, il a été décidé d'augmenter les horaires de la garderie pour l'école de St-Victor. A compter du 1^{er} septembre 2024, la garderie ouvrira à 7h30 le matin et se terminera à 18h30 le soir. Monsieur le Maire tient à préciser que ce service est mis en place pour les parents qui travaillent.

- Abri de bus : Les parents d'élèves demandent s'il serait possible d'installer un abri de bus à Melvieu. Nous allons contacter la Région qui s'occupe du transport scolaire afin d'avoir leur avis sur le meilleur emplacement.

- Jardin médiéval :

La séance est levée à 18h30.

• **Rappel des délibérations prises le Lundi 01 Juillet 2024**

2024-07-01 N°01 : Adhésion au groupement de commandes pour la réalisation de Schémas Directeurs et Zonages d'Assainissement Collectifs et la réalisation de Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI)

2024-07-01 N°02 : Délibération pour approuver les Conditions Générales d'Utilisations du téléservice dénommé Portail Usager Urbanisme (PUU)

2024-07-01 N°03 : Prix de la cantine scolaire communale - année scolaire 2024-2025

2024-07-01 N°04 : DM n°01 Budget eau assainissement

Signatures du Maire et du secrétaire de séance

Maire Jean CAPEL	
Secrétaire de séance DELMAS Christine	